

## **Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds**

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2023

*Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds renferme des faits saillants financiers, mais ne contient pas le rapport financier intermédiaire ni les états financiers annuels du fonds négocié en bourse (« FNB »). Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels gratuitement en téléphonant au numéro sans frais 1-800-387-0615, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1, en visitant notre site Web à [www.placementsmackenzie.com](http://www.placementsmackenzie.com) ou celui de SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).*

*Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du FNB. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus et à l'aperçu du FNB, lesquels peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.*

*Pour connaître la valeur liquidative courante par part du FNB et obtenir des renseignements plus récents sur les événements généraux du marché, veuillez visiter notre site Web.*

### **UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir. Un énoncé prospectif est un énoncé de nature prévisionnelle qui est assujéti ou fait référence à des événements ou à des facteurs à venir, ou comprend des termes tels « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « préliminaire », « typique » et autres expressions similaires. De plus, ces déclarations peuvent être liées à des mesures commerciales futures, au rendement futur d'un fonds ou d'un titre ainsi qu'aux stratégies ou perspectives de placement futures. Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, assujétis, entre autres, à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent modifier de façon importante les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels qui ont été énoncés de manière expresse ou tacite dans les énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements apportés aux lois et règlements en matière de valeurs mobilières, les changements au chapitre des lois fiscales, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, les éclosions de maladies ou les pandémies (comme la COVID-19) et la capacité de Mackenzie à attirer des employés clés ou à les conserver. La liste des risques, incertitudes et hypothèses précités n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et vous mettons en garde contre une confiance exagérée en ces énoncés prospectifs.*

*Tout énoncé prospectif présenté dans le présent rapport n'est valable qu'à la date du présent rapport. Le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.*

# FINB OBLIGATIONS À COURT TERME CANADIENNES MACKENZIE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2023

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

Le 13 novembre 2023

Cette analyse du rendement du Fonds par la direction présente les opinions de l'équipe de gestion du portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du FNB au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2023 (la « période »). Si le FNB a été établi au cours de la période, l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement.

Dans le présent rapport, « Mackenzie » et « le gestionnaire » désignent la Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB. Par ailleurs, « valeur liquidative » signifie la valeur du FNB calculée aux fins de souscriptions et de rachats, laquelle est à la base de l'analyse du rendement du FNB.

Veuillez lire la rubrique *Un mot sur les énoncés prospectifs* à la première page du présent document.

## Résultats d'exploitation

### Rendement des placements

Au cours de la période, le FNB a dégagé un rendement de  $-0,7\%$  (après déduction des frais et charges), comparativement à un rendement de  $-0,8\%$  pour l'indice Solactive Canadian Short Term Bond. Tous les rendements des indices sont calculés en fonction du rendement global en dollars canadiens. Les investisseurs ne peuvent investir dans un indice sans engager des frais, charges et commissions, lesquels ne sont pas reflétés dans les rendements de l'indice.

Puisque l'inflation demeure obstinément élevée et que le marché de l'emploi reste vigoureux, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 50 points de base au cours de la période pour l'établir à  $5,00\%$ . Par conséquent, les taux des obligations du gouvernement du Canada ont augmenté. Compte tenu de leur sensibilité aux mesures des banques centrales, les obligations gouvernementales à court terme ont affiché des taux de rendement plus élevés que ceux des obligations gouvernementales à long terme, de sorte que la courbe des taux est demeurée inversée. Les prix des obligations gouvernementales et des obligations de sociétés ont reculé avec la hausse des taux d'intérêt.

Au cours de la période, le FNB a utilisé une méthode d'échantillonnage pour investir dans des titres largement diversifiés qui, collectivement, présentent à peu près les principales caractéristiques de l'indice. Le FNB pourrait autrement investir directement son actif dans les obligations qui composent l'indice, selon environ les mêmes pondérations qu'au sein de l'indice.

L'écart de rendement entre le FNB et l'indice est principalement attribuable à la méthode d'échantillonnage du FNB. Ceci a été partiellement contrebalancé par les frais de gestion et d'autres frais d'exploitation.

Au cours de la période, des changements ont été apportés aux placements du FNB afin de rendre compte de la nouvelle composition de l'indice.

### Actif net

Au cours de la période, l'actif net du FNB a diminué de  $33,1\%$  pour s'établir à 146,3 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à une perte nette de 1,3 million de dollars (y compris tout revenu d'intérêts et/ou de dividendes) provenant du rendement des placements, après déduction des frais et charges, et à une diminution de 71,0 millions de dollars attribuable aux opérations nettes des porteurs de parts (y compris les ventes, les rachats et les distributions en espèces).

## Événements récents

Le FNB étant un fonds indiciel, ni les attentes du marché ni les récents développements n'ont d'incidence sur la composition du portefeuille.

## Transactions entre parties liées

### Frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») annualisé pour le FNB au cours de la période close le 30 septembre 2023 a été semblable au RFG de l'exercice clos le 31 mars 2023. Le total des charges payées varie d'une période à l'autre principalement en raison des variations de l'actif moyen du FNB. Les RFG sont présentés à la rubrique *Faits saillants financiers* du présent rapport. Le FNB a versé des frais de gestion au gestionnaire au taux annuel de  $0,08\%$ .

Les frais de gestion pour le FNB sont calculés et comptabilisés quotidiennement en tant que pourcentage de sa valeur liquidative. Le gestionnaire a utilisé les frais de gestion du FNB pour payer les coûts liés à la gestion du portefeuille de placement du FNB, y compris l'analyse des placements, la formulation de recommandations, la prise de décisions quant aux placements, la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente du portefeuille de placement, la prestation d'autres services et la licence d'utilisation de l'indice, et pour payer tous les frais et charges (autres que certains frais précis associés au fonds qui sont décrits en détail dans le prospectus) requis pour l'exploitation du FNB.

### Autres transactions entre parties liées

Le gestionnaire appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., elle-même filiale de Power Corporation du Canada. Par conséquent, les sociétés liées à Power Corporation du Canada sont considérées comme des sociétés affiliées au gestionnaire. Au 30 septembre 2023, le FNB détenait les participations suivantes dans des sociétés affiliées au gestionnaire : 0,2 million de dollars investis dans des titres émis par Société financière IGM Inc. et 0,1 million de dollars investis dans des titres émis par Great-West Lifeco Inc.; ces placements représentaient  $0,2\%$  de la valeur liquidative du FNB. Le gestionnaire a effectué ces placements en se fondant sur l'approbation du comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie. Le comité d'examen indépendant a émis cette approbation sous réserve de la réalisation de ces placements conformément aux politiques du gestionnaire. Les politiques du gestionnaire sont conçues pour s'assurer que les transactions entre parties liées : i) sont libres de toute influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et ne tiennent compte d'aucune considération relative à une entité liée au gestionnaire; ii) représentent l'appréciation commerciale du gestionnaire, sans tenir compte de considérations autres que les intérêts supérieurs du FNB; et iii) mènent à un résultat juste et équitable pour le FNB.

Des fonds d'investissement gérés par Mackenzie et ses sociétés affiliées peuvent investir dans le FNB conformément aux objectifs de placement de ces fonds. Au 30 septembre 2023, des fonds gérés par Mackenzie détenaient  $50,3\%$  de la valeur liquidative du FNB, des fonds gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée détenaient  $11,8\%$  de la valeur liquidative du FNB, des fonds gérés par Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée détenaient  $26,7\%$  de la valeur liquidative du FNB et des fonds gérés par Services de portefeuille Counsel Inc. détenaient  $3,6\%$  de la valeur liquidative du FNB. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées en fonction du cours du moment. Ces placements peuvent exposer le FNB au risque associé aux opérations importantes, tel qu'il est indiqué dans le prospectus. Mackenzie gère ce risque afin de réduire la possibilité d'incidences négatives sur le FNB ou ses investisseurs au moyen de processus comme le règlement des opérations en nature, le prélèvement de frais de création et/ou de rachat pour les opérations réglées en espèces et la détermination d'heures d'échéance appropriées pour les ordres liés à ces opérations.

# FINB OBLIGATIONS À COURT TERME CANADIENNES MACKENZIE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2023

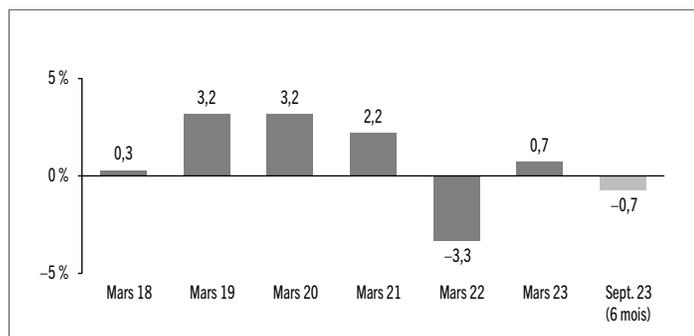
## Rendement passé

L'information sur le rendement du FNB suppose que toutes les distributions faites par le FNB au cours des périodes présentées ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. L'information sur le rendement ne tient pas compte des commissions de courtage ni de l'impôt sur le revenu payables par un investisseur, lesquels viendraient réduire le rendement. Le rendement passé du FNB n'est pas nécessairement indicateur de son rendement futur.

Si vous détenez ce FNB hors d'un régime enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital qui vous sont versées augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, qu'elles vous soient versées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuerait vos gains en capital ou augmenterait votre perte en capital lors d'une vente subséquente à partir du FNB, assurant ainsi que vous n'êtes pas imposé de nouveau sur ce montant. Veuillez consulter votre conseiller fiscal en ce qui concerne votre situation fiscale personnelle.

## Rendements annuels

Le graphique suivant présente le rendement du FNB pour chacune des périodes comptables indiquées. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse le dernier jour de chaque période comptable présentée d'un placement effectué le premier jour de chaque période comptable ou à la date d'établissement du FNB (29 janvier 2018), selon le cas.



# FINB OBLIGATIONS À COURT TERME CANADIENNES MACKENZIE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2023

## Aperçu du portefeuille au 30 septembre 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	103,6
Obligations	98,7
Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)*	4,9
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4,2)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	94,8
États-Unis	7,5
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Allemagne	0,4
Royaume-Uni	0,4
Australie	0,3
Luxembourg	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4,2)

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	42,8
Obligations fédérales	40,3
Obligations provinciales	19,6
Obligations municipales	0,9
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4,2)

OBLIGATIONS PAR NOTE DE CRÉDIT**	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
AAA	40,3
AA	7,1
A	28,9
BBB	15,1
Sans note	7,3

\* Les valeurs théoriques représentent 5,0 % de la valeur liquidative des contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur).

\*\* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

## LES 25 PRINCIPALES POSITIONS % DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Émetteur	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-09-2027	5,3
Gouvernement du Canada 0,50 % 01-09-2025	5,2
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,35 % 15-06-2027	3,4
Gouvernement du Canada 3,50 % 01-03-2028	3,4
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-08-2024	2,4
Fiducie du Canada pour l'habitation 0,95 % 15-06-2025	2,2
Province de l'Ontario 2,60 % 02-06-2027	1,6
Gouvernement du Canada 1,50 % 01-05-2024	1,6
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,80 % 15-12-2024	1,6
Province de l'Ontario 2,60 % 02-06-2025	1,6
Société canadienne d'hypothèques et de logement 1,10 % 15-12-2026	1,5
Banque interaméricaine de développement 1,00 % 29-06-2026	1,3
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,55 % 15-03-2025	1,2
Province de l'Ontario 1,75 % 08-09-2025	1,1
Gouvernement du Canada 1,25 % 01-03-2027	1,0
Gouvernement du Canada 3,75 % 01-02-2025	0,9
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 0,63 % 14-01-2026	0,9
Province de Québec 1,85 % 13-02-2027	0,8
Province de l'Ontario 1,85 % 01-02-2027	0,8
Province de Québec 2,75 % 01-09-2025	0,8
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,95 % 15-12-2025	0,8
Province de l'Ontario 2,65 % 05-02-2025	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8
La Banque de Nouvelle-Écosse 2,95 % 08-03-2027	0,7
Province de l'Alberta 2,55 % 01-06-2027	0,7

Principales positions acheteur en tant que pourcentage de la valeur liquidative totale **42,4**

Le FNB ne détenait aucune position vendeur à la clôture de la période.

Les placements et pourcentages peuvent avoir changé depuis le 30 septembre 2023 en raison des opérations de portefeuille continues du FNB.

# FINB OBLIGATIONS À COURT TERME CANADIENNES MACKENZIE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 30 septembre 2023

## Faits saillants financiers

Les tableaux suivants font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB pour chaque période comptable présentée ci-après. Pour la période pendant laquelle le FNB a été établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement jusqu'à la fin de cette période comptable. La date d'établissement se trouve à la rubrique *Rendement passé*.

### ACTIF NET PAR TITRE DU FNB (\$)¹

	30 sept.	31 mars				
Parts en \$ CA (symbole boursier : QSB)	2023	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Actif net, à l'ouverture</b>	95,89	97,18	102,78	102,25	101,08	100,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>						
Total des produits	1,32	2,46	2,37	2,22	2,23	2,16
Total des charges	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,01)	(0,10)	(0,11)
Profits (pertes) réalisés(e)s	(1,22)	(2,36)	(2,22)	0,45	0,80	0,29
Profits (pertes) latent(e)s	(0,84)	1,79	(2,60)	(1,14)	4,08	0,47
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²</b>	<b>(0,75)</b>	<b>1,87</b>	<b>(2,46)</b>	<b>1,52</b>	<b>7,01</b>	<b>2,81</b>
<b>Distributions :</b>						
Du revenu de placement net (sauf les dividendes canadiens)	(1,22)	(1,76)	(2,24)	(1,58)	(2,33)	(2,07)
Des dividendes canadiens	-	-	-	-	-	-
Des gains en capital	-	-	-	(0,62)	(1,08)	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	(0,01)
<b>Distributions annuelles totales³</b>	<b>(1,22)</b>	<b>(1,76)</b>	<b>(2,24)</b>	<b>(2,20)</b>	<b>(3,41)</b>	<b>(2,08)</b>
<b>Actif net, à la clôture</b>	<b>93,75</b>	<b>95,89</b>	<b>97,18</b>	<b>102,78</b>	<b>102,25</b>	<b>101,08</b>

- Ces calculs sont prescrits par les règlements sur les valeurs mobilières et ne sont pas censés être un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part calculée aux fins de l'évaluation du FNB. Une explication de ces différences, le cas échéant, se trouve dans les *Notes annexes*.
- L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.
- Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB, ou les deux.

## RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

	30 sept.	31 mars				
Parts en \$ CA (symbole boursier : QSB)	2023	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	146 254	218 629	137 991	256 946	77 709	4 043
Parts en circulation (en milliers)¹	1 560	2 280	1 420	2 500	760	40
Ratio des frais de gestion (%)²	0,10	0,09	0,09	0,09	0,10	0,11
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,10	0,09	0,09	0,09	0,10	0,11
Ratio des frais de négociation (%)³	-	-	-	-	-	-
Ratio des frais de négociation avant les remboursements (%)³	-	-	-	-	-	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	24,11	76,39	79,94	133,31	115,46	107,55
Valeur liquidative par part (\$)	93,75	95,89	97,18	102,78	102,25	101,07
Cours de clôture (\$)⁵	93,76	95,89	97,17	102,78	101,84	101,08

- Données à la clôture de la période comptable indiquée.
- Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des charges (exception faite des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille, de l'impôt sur le revenu et des retenues d'impôt) pour la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période, sauf indication contraire. Si le FNB a été établi au cours de la période, le RFG est annualisé depuis la date d'établissement jusqu'à la clôture de la période. Lorsqu'un FNB investit directement dans des titres d'un autre fonds (y compris les autres FNB), les RFG présentés pour le FNB comprennent la tranche des RFG de tout autre fonds attribuable à ce placement. Toute distribution de revenu de FNB gérés par le gestionnaire reçue dans le but de compenser des frais payés à l'égard de ces FNB, mais qui ne sont pas considérés comme étant imputés en double aux termes des exigences réglementaires, est traitée à titre de charge ayant fait l'objet d'une renonciation aux fins du RFG. Le gestionnaire peut renoncer aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps sans préavis.
- Le ratio des frais de négociation représente le total des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période. Lorsqu'un FNB investit dans des titres d'un autre fonds (y compris les autres FNB), les ratios de frais de négociation présentés pour le FNB comprennent la tranche des ratios des frais de négociation de tout autre fonds attribuable à ce placement. Le gestionnaire peut rembourser le FNB pour certaines commissions de courtage et certains autres coûts de transaction (y compris ceux payables au dépositaire ou à ses agents). Le gestionnaire peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis.
- Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du FNB au cours d'une période est élevé, plus les coûts de négociation payables par le FNB sont élevés au cours de la période et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas indiqué lorsqu'un FNB existe depuis moins de un an.
- Cours de clôture, ou valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, le dernier jour de négociation de la période à la Bourse de Toronto.

## Dénégation de responsabilité de l'indice

Solactive AG ne parraine pas le FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie, n'en fait pas la promotion et ne vend pas ses parts, ne les appuie pas et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats pouvant découler de l'utilisation de l'indice Solactive Canadian Short Term Bond (l'« indice sous-jacent »), des marques de commerce et/ou quant au prix de l'indice à quelque moment que ce soit ou à tout autre égard. Solactive AG calcule et publie l'indice sous-jacent. Elle fait de son mieux pour s'assurer que les calculs de l'indice sous-jacent sont corrects. Exclusion faite de ses obligations envers Mackenzie, Solactive AG n'a aucunement l'obligation de signaler toute erreur pouvant s'être produite dans le calcul de l'indice sous-jacent à un tiers, ce qui comprend, sans s'y limiter, les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers du FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie. Le fait que Solactive AG publie l'indice sous-jacent et accorde des licences à son égard ou à l'égard de toute marque de commerce connexe en vue de leur utilisation par le FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie ne constitue pas une recommandation de sa part concernant un placement dans le FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie ni ne constitue une garantie ou un avis de Solactive AG en ce qui concerne un placement dans le FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie.